



— Qu'est-ce que vous préférez lire ? Un allemand ou un peu Française ? — Oh, yes, lot à fait Anglaise !



— Panama restera tout de même une œuvre française... beaucoup de députés lui ont donné leur honneur et beaucoup de Français leur argent.



— Waitman, conduisez-nous au coin d'un bois... un bois tout à fait solitaire... — Montrez un peu vos poches pour voir si vous n'avez pas de brownings dedans.



— TRAVERSÉE DES DARDANIELLES — Un oubli sur nos... — Oui, nous ne savons pas s'il est turo ou Italien.



— Il y a une nouvelle loi qui interdit en Angleterre le mariage des gens pauvres d'espri... — Alors quel à vece ce système-là tu serais encore célibataire ?



— Vous avez un train à 16 h. 32 et un autre à 16 h. 45... — Ah ben, c'est agréable... Moi qui n'ai jamais pu compter que jusqu'à 10.

Concours agricole de Seclin

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs, que le Comité agricole de l'arrondissement de Lille a fait une heureuse réforme dans son programme en ce qui concerne la partie canine, au prochain concours agricole de Seclin.

Les différentes races jugées seront : celles de Bré, de Beauce, les picards, allemands, boursiers, malinois, grenadais, collies, matins de trait, chiens attelés en service, chiens de garde ou de bergers de races non dénommées ci-dessus, chiens ratiers, chiens de chasse, et une dernière classe englobera toutes les races non prévues.

COIN DES MARIAGES

Correspondance Marmitonesque. — CRÈME RENVERSÉE, SAUCE CARAMEL. — CONFITURES DE CERISES. — CONFITURES DE FRAISES.

Un bon problème, par P. Schaff, Den Haag

Le 28 janvier, un domestique de ferme, Casier Emile, de Péronohies, entré à l'estaminet Dumont où se trouvaient des consommateurs, notamment M. Kestel, teinturier à Frelinghien. Une querelle éclata et le cabaretier mit tout le monde à la porte.

PROBLÈME 765, par BROCHU

Chessboard diagram for problem 765. Black pieces: 10 pions, 3 dames. White pieces: 11 pions, 1 dame.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 16 juin. Le 28 janvier, un domestique de ferme, Casier Emile, de Péronohies, entré à l'estaminet Dumont où se trouvaient des consommateurs, notamment M. Kestel, teinturier à Frelinghien.

BONNES POUR LES NERFS

Advertisement for 'BONNES POUR LES NERFS' by M. VANASTER. Includes a portrait of the author and text describing the benefits of the product.

VIENT DE PARAITRE

Les Sept Paroles de la Très Sainte Vierge. par M. l'abbé DEGRUSER. Aumônier des Sœurs de l'Adoration Réparatrice, à Lille.

CONFITURES DE FRAISES

— Mettez dans un compotier la quantité de fraises dont vous disposez, à raison d'une bonne livre de fruits pour une petite livre de sucre blanc.

CONFITURES DE CERISES

— Proportions : Treize livres de cerises sans queues ni noyaux, onze livres de sucre et trois pintes de jus de groseilles.

MARMITON

(Reproduction réservée, sauf pour « La Croix » et ses suppléments.)

CREME DOUBLE

deux fois par jour. — Spécialité de la Maison.

REVUE DES JOURNAUX

XXI, 29. — Au numéro de juin (30 pages) de la revue hollandaise des Dames, nous remarquons d'intéressantes nouvelles.

PROBLÈME 764, par SCHAAF

Chessboard diagram for problem 764. Black pieces: 13 pions, 1 dame. White pieces: 13 pions, 1 dame.

Solution du problème 750

B. 20.14 — 22.17 — 22.23 — 25.34 — 50.44 — 21.16 — 26.38. N. 9.29 — 19.11 — 11.30 — 29.40 — 40.43 — 40.51.

LE NOUVEAU CHAMPION DE FRANCE

D'un article très intéressant inséré (15.5.13) dans la revue mensuelle Les Dames, nous extrayons quelques détails sur Molinard, le nouveau champion de France.

Recréations Mathématiques

LXV. — Quels sont ces nombres ? Deux nombres ont pour plus grand commun diviseur 9 et la différence de leurs carrés est 10.935.

Recréations Mathématiques

Solution de la 64<sup>e</sup> récréation. En désignant par x la hauteur du réservoir, comme la tige inclinée forme l'hypoténuse d'un triangle rectangle, on a l'équation : (x + 5)<sup>2</sup> = x<sup>2</sup> + 16.

Recréations Mathématiques

d'où 40 x = 200 et x = 5. Cap. du réservoir = 7,5 x 7,5 x 5 = 281,25 = 2.812 Hl. 5. Volume de l'eau = 7,5 x 7,5 x 4,5 = 253 mètres cubes, 125.

DOCUMENTS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Par acte sous seing privé, en date à Lille, du 12 mai 1912, il a été formé une Société en nom collectif sous la raison et la signature sociales « Créteiner et Grau » et ayant pour objet le commerce de modes, avec siège à Lille, rue de la Grande-Chaussée, 24.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Par acte sous seing privé, en date à Lille, du 12 avril 1912, il a été apporté diverses modifications aux statuts de la Société en nom collectif formée sous la raison et la signature sociales « Roy frères et Manessier ».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Par acte passé devant M<sup>e</sup> Deleplanque et Bliet, notaires à Lille, le 5 avril 1912, il a été formé une Société en nom collectif sous la raison et la signature sociales « Chequière et P. Dubrouil » et ayant pour objet le commerce de papiers peints, la prise à loyers et l'acquisition de tous immeubles nécessaires à l'exploitation de ce commerce et généralement tout ce qui se rattache audit commerce.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Jean-LOUIS VIAN, hôtelier, à Lille, 59, rue des Ponts-de-Comines, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire en date du 11 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Théodore AERVOUD, épicer-mercier à Armentières, 43, rue de Faurbourg de Lille, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 11 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Albert-Constant LION, en son vivant négociant en papiers, à Haubourdin, rue de la Delle, 2, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur HANTACER, ébéniste à Haubourdin, 25, rue Léon-Gérard, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Jean-LOUIS VIAN, hôtelier, à Lille, 59, rue des Ponts-de-Comines, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire en date du 11 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Théodore AERVOUD, épicer-mercier à Armentières, 43, rue de Faurbourg de Lille, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 11 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Albert-Constant LION, en son vivant négociant en papiers, à Haubourdin, rue de la Delle, 2, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur HANTACER, ébéniste à Haubourdin, 25, rue Léon-Gérard, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Jean-LOUIS VIAN, hôtelier, à Lille, 59, rue des Ponts-de-Comines, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire en date du 11 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Théodore AERVOUD, épicer-mercier à Armentières, 43, rue de Faurbourg de Lille, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 11 juin 1912.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Le sieur Albert-Constant LION, en son vivant négociant en papiers, à Haubourdin, rue de la Delle, 2, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Arthur LOUVION, plombier-zingueur, à Lille-St-Maurice, place Desir-Bouche, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire en date du 11 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur HANTACER, ébéniste à Haubourdin, 25, rue Léon-Gérard, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Jean-LOUIS VIAN, hôtelier, à Lille, 59, rue des Ponts-de-Comines, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire en date du 11 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Théodore AERVOUD, épicer-mercier à Armentières, 43, rue de Faurbourg de Lille, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 11 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Albert-Constant LION, en son vivant négociant en papiers, à Haubourdin, rue de la Delle, 2, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur HANTACER, ébéniste à Haubourdin, 25, rue Léon-Gérard, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Jean-LOUIS VIAN, hôtelier, à Lille, 59, rue des Ponts-de-Comines, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire en date du 11 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Théodore AERVOUD, épicer-mercier à Armentières, 43, rue de Faurbourg de Lille, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 11 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Albert-Constant LION, en son vivant négociant en papiers, à Haubourdin, rue de la Delle, 2, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur HANTACER, ébéniste à Haubourdin, 25, rue Léon-Gérard, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Jean-LOUIS VIAN, hôtelier, à Lille, 59, rue des Ponts-de-Comines, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire en date du 11 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Théodore AERVOUD, épicer-mercier à Armentières, 43, rue de Faurbourg de Lille, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 11 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Albert-Constant LION, en son vivant négociant en papiers, à Haubourdin, rue de la Delle, 2, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur HANTACER, ébéniste à Haubourdin, 25, rue Léon-Gérard, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 14 juin 1912.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Georges DEBROIX, née Mathilde-Pauline-Marie PIERART, pleusement décédée à Armentières, le 13 juin 1912, dans sa 88<sup>e</sup> année, munie des Sacrements du saint Sacrement, en l'église Notre-Dame du Sacre-Coeur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

FEUILLETON N° 16

LE

Mal du Pays

PAR M. AIGUEPERSE

La jalousie des uns, le peu de sympathie des autres importaient peu à la paysanne. Le matin, elle cultivait son petit jardin, qui lui donnait quelques légumes, menait paître sa vache l'après-midi, et allait, de temps à autre, le soir, tricoter en bavardant chez une voisine.

« Un Monsieur » est un être à part, qui porte des habits de drap fin, des souliers sans clous, et apprend dans les livres un tas de choses extraordinaires sur le ciel, la terre, l'enfer, en ne sachant plus qu'en croire.

« Ah ! si je pouvais le garder ! » dit-elle entre ses dents. Soudain, ses joues ridées s'empourprèrent, une flamme passa dans ses yeux. Là-bas, loin encore, en pleine vallée, on voyait un point noir au milieu d'arbres tout blancs, et le point noir se mouvait, avançait...

ques du pays, les attelages rustiques et le changement de végétation à mesure qu'on gagnait les hauteurs. Elle écoutait... Souvent aussi, la tête penchée à la porter, elle disait : « Ne parlez plus, laissez-moi admirer. A cette époque, en effet, la vallée était idéale. On sentait le printemps dans l'épanouissement et la floraison des plantes ; les oiseaux le chantaient sur tous les arbres, au milieu de tous les buissons ; et les nombreux ruisseaux de Pontanet portaient galement, le long des rochers, sous les saules, à travers les prairies, les derniers rayons de l'hiver. Avec cela, un grand calme, des parfums d'herbes fraîches, de merveilleuses échappées sur la montagne ou la plaine à chaque tournant du chemin.

chaine des « Puy » se détache nettement sur le ciel ; très nettement aussi la flèche haute d'un clocher s'élançait au milieu des arbres. Jacques le désigna à sa femme : — Orçines ! Sa voix vibra d'émotion, son cœur bat à grands coups, il se sent presque aussi faible que la toute petite qui vient de quitter les genoux de sa mère pour se blottir dans ses bras d'un geste caressant.

l'enseigne se balance majestueusement à la bise Apre du Puy-de-Dôme ; voici une succession d'étables, dont l'odeur saine vous fortifiera ; à droite, c'est la maison d'un notable du pays, riche cultivateur ; plus loin... Que disait-il ! La jeune femme ignorait, tant la voix, le visage, l'attitude de son mari la plongeaient de plus en plus dans une stupeur profonde. Ce grave rictus comme un enfant ; ce silence parlait comme un entrain inaccoutumé ; ce calme avait des gestes vifs des enthousiasmes de « très jeune ». Evidemment, le retour au pays, l'air natal, les souvenirs d'enfance lui montaient au cerveau et le grisaient. Elle sortit comme d'un rêve en voyant le Docteur ouvrir rapidement la portière du landau.

CHOCOLAT D'AGUEBELLE CACAO D'AGUEBELLE

Dépot : 74 bis, rue Nationale, LILLE

TELEPHONE 11-26 057

Imp. Crux du Nord, 15, rue d'Angleterre, LILLE

Le gérant : Ch. VERMIL